



## Feuille de candidature à la pépinière

Toute personne en phase d'installation a le droit de candidater à la pépinière du SAPRA. Nous souhaiterions que les candidats soient conscients que La mise à disposition d'essaims par le syndicat est un acte militant. C'est le fruit d'un travail collectif et d'une volonté d'entraide entre apiculteurs. Aussi nous vous demandons en retour, à minima, de rester syndiqué jusqu'au retour des essaims. Afin de faciliter le fonctionnement de la pépinière, nous vous demandons également de vous engager à récupérer les essaims attribués.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Nombre de colonies :

Mail :

Parcours d'installation :

Présentation du projet apicole :

Prévisionnel de développement de cheptel :

## **Fonctionnement de la pépinière**

L'attribution des essaims se fait lors d'une réunion du conseil d'administration du SAPRA à réception de l'ensemble des candidatures.

Suite à cette répartition vous serez informés par mail au début du mois d'avril du nombre d'essaims attribués et du nom de l'apiculteur (-trice) chez qui vous devrez aller les chercher.

Lorsque les essaims seront disponibles (courant juin en général), l'apiculteur (-trice) prendra contact avec vous.

Cette année les essaims proviendront des bénéficiaires des années précédentes et non plus des multiplicateurs. Lors de la récupération des essaims prenez soin de bien remplir la grille d'évaluation.

C'est à partir de cette grille que les essaims vous seront facturés courant octobre.